

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

Date de convocation

09/11/2023

L'an 2023, le 16 novembre, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Christian CHASSARD, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Présents : Colette ANTOINE, Claude BAZZI, Ludovic BOLMONT, Christian CHASSARD, Dominique FARQUE, Véronique GRANDJEAN, Noëlle LABREUCHE, Cédric LECLERC, Robert RONDEY, Charles SAUNOIS.

Absents excusés et représentés : Stéphanie CHARTON a donné pouvoir à Christian CHASSARD, Guy DAUDEY a donné pouvoir à Noëlle LABREUCHE.

Absent non excusé : Marion MELINE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

➤ **Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Colette ANTOINE comme secrétaire de séance.

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 octobre 2023**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de leur dernière séance en date du 12 octobre 2023.

➤ **Relevé des décisions du Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal**

- Décide d'un transfert de crédits du chapitre 011 aux chapitres 67 et 68 pour un montant de 1 100 € (1 000 € au chapitre 67 et 100 € au chapitre 68) suite à un paiement reçu en doublon de la part de la Poste sur l'exercice 2022.

N° 526 : Schéma Directeur Eau – Demande de subventions

Monsieur le Maire présente le projet du Schéma Directeur Eau, le Géoréférencement Eau et l'Etude des DMB (Débits Minimums Biologiques).

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**
- **D'APPROUVER le projet du Schéma Directeur Eau, le Géoréférencement Eau et l'Etude des DMB susvisés pour un coût prévisionnel d'opération de 63 240.00 € HT et d'arrêter les modalités de financement,**
 - **DE SOLLICITER l'Agence de l'Eau à hauteur de 22 134.00 € soit 35 % du montant HT,**
 - **DE SOLLICITER l'aide de l'Etat (DETR) à hauteur de 18 972.00 € soit 30 % du montant HT pour le Schéma Directeur Eau, le Géoréférencement Eau et L'Etude des DMB,**
 - **DE SOLLICITER l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Saône à hauteur de 9 486.00 € soit 15 % du montant HT,**
 - **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :**
 - **Subvention de l'Agence de l'Eau : 35 % du montant HT soit 22 134.00 €**
 - **Subvention DETR (Etat) : 30 % du montant HT soit 18 972.00 €**
 - **Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Saône : 15 % du montant HT soit 9 486.00 €**
 - **Autofinancement : 12 648.00 € HT.**
 - **DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

N° 527 : Schéma Directeur Assainissement – Demande de subventions

Monsieur le Maire présente le projet du Schéma Directeur Assainissement, le Géoréférencement Assainissement et la mise en place du diagnostic permanent VEOLIA.

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**
- **D'APPROUVER le projet du Schéma Directeur Assainissement, le Géoréférencement Assainissement et la mise en place du diagnostic permanent VEOLIA susvisés pour un coût prévisionnel d'opération de 64 866.10 € HT et d'arrêter les modalités de financement,**
 - **DE SOLLICITER l'Agence de l'Eau à hauteur de 29 189.75 € soit 45 % du montant HT,**
 - **DE SOLLICITER l'aide de l'Etat (DETR) à hauteur de 12 973.22 € soit 20 % du montant HT pour le Schéma Directeur Assainissement, le Géoréférencement Assainissement et la mise en place du diagnostic permanent VEOLIA,**
 - **DE SOLLICITER l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Saône à hauteur de 9 729.91 € soit 15 % du montant HT,**
 - **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :**
 - **Subvention de l'Agence de l'Eau : 45 % du montant HT soit 29 189.75 €**
 - **Subvention DETR (Etat) : 20 % du montant HT soit 12 973.22 €**
 - **Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Saône : 15 % du montant HT soit 9 729.91 €**
 - **Autofinancement : 12 973.22 € HT.**
 - **DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

N° 528 : Attribution d'une aide financière pour l'installation d'un boulanger

En vue de sauvegarder le commerce de proximité, M. le Maire expose le fait que la municipalité souhaite mettre en place une aide financière destinée à l'installation d'un boulanger sur la commune. Le local (dépôt de pain) situé 25 rue Marquiset, actuellement vacant, est soumis à la location par un particulier pour un montant de 550 € mensuels.

Ainsi, M. le Maire propose d'attribuer au futur boulanger une aide financière d'un montant de 300 € par mois pendant un an, destinée à prendre en charge une partie du loyer du bail commercial. Cette aide est conditionnée à un engagement d'activité sur une durée minimum de 3 ans.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE d'attribuer une aide financière - destinée au paiement d'une partie du loyer du bail commercial - d'un montant de 300 € par mois pendant un an au futur boulanger qui s'installera dans les locaux du 25 rue Marquiset.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 21h30.

Visé le 06/12/2023 à FONTAINE-LES-LUXEUIL.

**La secrétaire de séance,
Colette ANTOINE**



**Le Maire,
Christian CHASSARD**

